



Ajournement de réintégration dans la nationalité française

Par **zacotte**, le **26/04/2010** à **21:32**

Bonjour,

Je viens d'être aviser de l'ajournement de ma demande de réintégration dans la nationalité Française (je suis algérienne) pour motif que "j'ai aider au séjour irrégulier de mon mari en application de l'article 49 du décret n°93.1362 du 30 décembre 1993. Quelqu'un peut il m'éclairer sur les grandes lignes de ce décret ?

Par ailleurs, celui ci est reparti depuis le début de l'année en Algérie afin de revenir avec le regroupement familial. Est il possible de faire un recours auprès du ministère de l'immigration pour indiquer que mon mari n'est plus sur le territoire français, donc il n'y a plus de situation irrégulière et de reprendre le dossier ou suis je obligé d'attendre les 2 ans applicable pour refaire une demande.

Cordialement